

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

ANNÉE 2025



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
Vals d'Aix et Isable

3) Tonnages de déchets non recyclables

3.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR)

La société Sécaf Chamfray assure la collecte et le transport des ordures ménagères de la CCVAI, dans le cadre d'un marché signé avec la collectivité le 1er avril 2023, pour une durée de 3 ans fermes, renouvelable trois fois une année.

- Tonnage annuel 2025 : 808.20 t
- Production par habitant : 134.21 kg
- Evolution par rapport à 2024 : -2.61%, soit 5.62 kg/habitant en moins.

3.2 Collecte des encombrants (non recyclables de déchèterie)

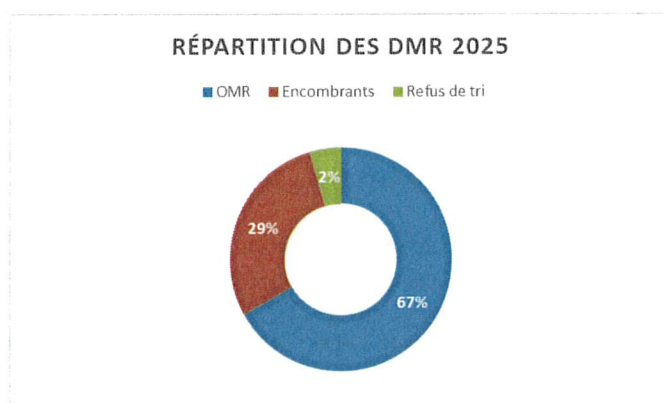
- Tonnage annuel 2025 : 345.06 tonnes
- Production par habitant : 57.30 kg
- Evolution par rapport à 2024 : -6.63% soit 4.88 kg/habitant en moins.

3.3 Bilan des Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

La part des DMR (ordures ménagères + encombrants de déchèterie + refus de tri aux emballages) a diminué de 3% entre 2024 et 2025 (-37tonnes).

1207.21 tonnes de DMR ont été collectées, soit 200.47kg/habitant.

La part des DMR représente 34.33% du gisement total.



Evolution des tonnages de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (Ordures ménagères (OM) + encombrants de déchèterie non recyclables + refus de tri aux emballages)

Année	OM	Encombrants	Refus de tri	TOTAL	Indice
2010	1486,06	201	6,75	1693,81	100
2011	1363,68	202,6	8,44	1574,72	92,97
2012	1287,24	194,4	9,88	1491,52	88,06
2013	1130,66	212,74	15,03	1358,43	80,20
2014	1088,6	196,92	15,16	1300,68	76,79
2015	1041,85	236,43	14,78	1293,06	76,34
2016	1065,80	228,82	14,65	1309,27	81,32
2017	1049,10	321,45	16,20	1386,75	86,13
2018	1064,95	411,38	19,36	1495,69	88,30
2019	1021,70	430,34	18,57	1470,61	86,80
2020	1009,21	402,32	29,48	1443,01	85,17
2021	1012,40	434,40	36,91	1483,71	87,60
2022	983,14	376,51	32,95	1392,60	82,22
2023	859.72	367.60	32,71	1260.03	74.39
2024	829.85	369.56	45.48	1244.89	73.49
2025	808.20	345.06	53.95	1207.21	71.27

Le tonnage de DMR diminue légèrement en 2025 grâce à la baisse du tonnage d'ordures ménagères et des encombrants.

A noter la hausse continue du tonnage de refus de tri aux emballages (+18.62%)

Fréquentation de la déchèterie :

La déchèterie a accueilli 28 439 véhicules en 2025 (+900 véhicules par rapport à 2024). Des records de fréquentation sont à noter sur les mois d'avril, mai, juillet, août et octobre (entre 2600 et 3000 véhicules). Notons cependant que la fréquentation est moins élevée durant les 3 mois estivaux qu'en 2024, en raison de la canicule. Le record journalier s'élève à 292 véhicules/jour.

Tonnages des matériaux collectés en déchèterie :

- Tonnage annuel 2025 : 2110 tonnes (tous matériaux confondus)
- Production par habitant : 350.52kg (+42.32 kg/hab ou +20% par rapport à 2024)

DÉCHETS	Tonnage 2025	Tonnages 2024	Tonnages 2023
Gravats	527.40	307.90	366.90
Encombrants	345.06	369.56	367.60
Ferrailles	116.60	109.04	105.32
Cartons	93.20	85.14	80.32
Bois ¹	343.28	296.07	244.50
Plâtre	35.78	28.58	16.08
Mobilier	67.03	96.92	131.36
Plastiques durs	39.52	10.34	5.24
Polystyrène	1.45		
Portes et fenêtres	21.02	20.50	20.66
Déchets toxiques ²	21.53	17.86	17.98
Ressorcerie réemploi	8.96	13	13.48
Huile de vidange	7.02	6.12	4.41
Batteries	2.50	2.59	2.48
Piles	1.724	0.85	1.78
Déchets électriques	88.05	76.65	78.08
Déchets verts broyés ³	571.02	508	468.10
Huile ménagère	0.99	1.34	0.64
Extincteurs	1.28	0	0.43
Lampes (néons/ampoules)	0.459	0.54	0.487
Pneus	21.19	13.90	27.13
Articles de Sport et Loisirs	6.99	2.37	1.80
Articles de Bricolage et Jardinage thermiques	3.36	1.54	1.10
Laine de verre	3.26	0.65	
Amiante	4.08		

1 dont 332t de bois en consignes de tri élargies aux filières du bâtiment

2 solvants, acides, peintures, aérosols, phytosanitaires, chlore, radiographies, cartouches d'encre, outils du peintre

3 Déchets verts :

En 2025, 571 tonnes de broyats ont été expédiées chez 4 agriculteurs du territoire (en 2 campagnes). 318 tonnes de déchets verts ont été apportées par la CCPU, soit 222 tonnes de broyats. (39% du tonnage total broyé). **Le tonnage de broyat produit sur la CCVAI s'élève à 348.29 tonnes.**

Cas spécifique des déchets d'amiante

Les déchets amiantés ne sont pas collectés sur la déchèterie intercommunale en raison des normes de sécurité trop contraignantes mais sont rattachés aux tonnages de déchèterie car la CCVAI bénéficie d'un soutien de l'éco organisme VALOBAT pour cette filière, comme pour d'autres flux de déchèterie.

Afin de proposer une solution aux usagers du territoire pour évacuer ce déchet dangereux, la CCVAI, via le SEEDR, a contractualisé avec la société SUEZ RV CENTRE EST à Mably. Ainsi les habitants peuvent évacuer gratuitement leurs déchets

FLUX de déchets	PRESTATAIRES DE COLLECTE
VERRE	SECAF CHAMFRAY (Vougy-42)
EMBALLAGES	DUBUIS SARL (Fourneaux-42)
PAPIERS	DUBUIS SARL (Fourneaux - 42)

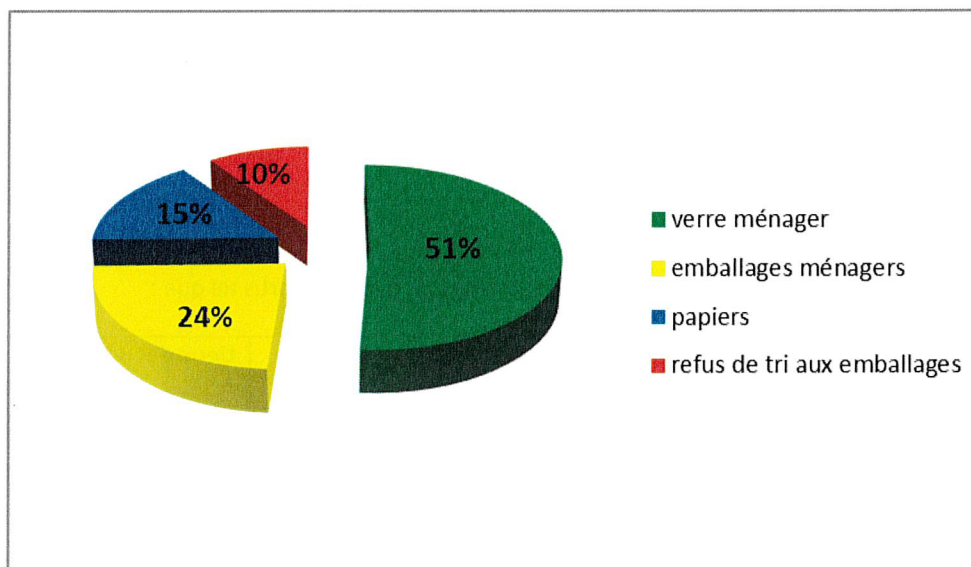
Localisation des points d'apport volontaire

COMMUNES	Point d'Apport Volontaire
Bully	Parking rue de la Mine Lieu dit Clavellières (proximité D8) Le Port
Grézolles	Place communale Salle de sport / Château d'Aix
Luré	Salle des fêtes
Nollieux	Sortie sud du village
Pommiers en Forez	Parking salle des fêtes Parking du Camping du Pont d'Argent Stade de foot
St Georges de Baroille	Parking de la salle des fêtes
St Germain Laval	Place de l'église Place face au collège Place du 8 mai 1945 (poste) HLM Le Grand Vernay Hameau du Grand Vernay Déchèterie Camping de la Pras Salle culturelle ZA des Grandes Terres Baffy (aire de pique-nique) La Pra (aire de loisirs)
St Julien d'Odes	Entrée du bourg
St Martin la Sauveté	Place du stade Parking de la salle des fêtes
St Polgues	Route de Souternon
Souternon	Près du cimetière
Vezelin sur Loire	Amions : Parking du cimetière Parking du boulodrome
	Dancé : Route de Bully En face de la salle des fêtes
	St Paul de Vézelin : Route de St Jodard Camping d'Arpheuilles Stade de foot

La CCVAI dispose de 34 PAV dont :
57 colonnes d'emballages,
37 colonnes à verre,
25 colonnes à papiers



Répartition en % des tonnages de collecte sélective



Au total, 497 tonnes d'emballages, de verre et de papiers ont été recyclées durant l'année 2025 ce qui représente une hausse de 8% par rapport à 2024, et une production annuelle de 82.56 kg/habitant (+5.23/hab par rapport à 2024). La collecte sélective (déchets valorisés) représente 14.13 % du poids total des déchets produits et collectés sur le territoire.

5) La collecte des textiles

Depuis 2011, la collectivité a contractualisé avec le **Relais pour la collecte et le recyclage des textiles** et a signé une convention avec **l'éco organisme REFASHION**, société agréée par l'Etat qui apporte un soutien financier sur les actions de communication. La gestion de cette convention avec REFASHION a été déléguée au SEEDR début 2023.

Les conteneurs, implantés sur les points de tri sélectif, se répartissent comme suit :

COMMUNE	LOCALISATION DU POINT TRI	NB DE CONTENEURS
POMMIERS EN FOREZ	Parking de la salle des fêtes	1
ST GEORGES DE BAROILLE	Parking de la salle des fêtes	1
ST GERMAIN LAVAL	Déchèterie (entrée + site)	2
	Place face au collège	2
ST JULIEN D'ODDES	Point tri entrée du bourg	1
ST MARTIN LA SAUVETE	Place près du stade	1
ST POLGUES	Parking salle des fêtes	1
VEZELIN SUR LOIRE, St Paul de Vézelin	Point tri route de St Jodard	1

Le tonnage de textiles récupérés s'élève à 46.69 tonnes en 2025 (+6 t par rapport à 2024). Grâce à cette filière, 7.75 kg de textiles par habitant ont pu être ainsi détournés des ordures ménagères ou des encombrants.

6) Gestion des biodéchets

La Loi AGEC du 10 février 2020 impose la mise en place du tri à la source des biodéchets depuis le 01/01/2023.

Dans cet optique, la CCVAI a entrepris en partenariat avec la CCPU de développer la **gestion de proximité des biodéchets, c'est-à-dire la mise en place du compostage collectif (pour les foyers n'ayant pas de jardin) et individuel (pour les usagers disposant d'un extérieur).**

Pour mettre en œuvre ce projet, la CCVAI a recruté un animateur biodéchets à mi-temps début 2023 pour une durée de 3 ans, pour mettre en place les sites de compostage collectif sur les 12 communes membres et communiquer sur le compostage individuel, ainsi que sur le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets verts et la lutte contre le brûlage des déchets végétaux.

Compostage individuel

524 composteurs individuels ont été vendus depuis 2014, ce qui présente environ 15% des foyers équipés par les composteurs individuels de la CCVAI. La baisse du nombre de composteurs vendus peut s'expliquer par le fait que les habitants utilisent les sites collectifs ou compostent d'une autre façon (en tas ou achat d'un composteur chez un autre fournisseur....).

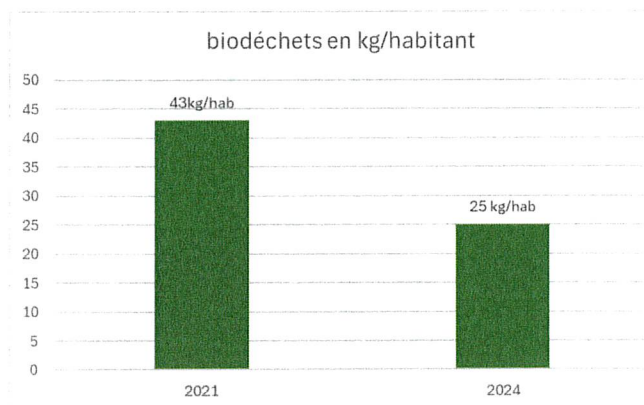
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022	2023	2024	2025	TOTAL
BOIS	10	13	17	22	16	30	29	0	41	130	81	33	422
PLASTIQUES	6	9	12	17	6	16	17	8	11				102
total	16	22	29	39	22	46	46	8	52	130	81	33	524

Quantité de biodéchets détournés

Lors de la caractérisation des ordures ménagères de 2021, la part des biodéchets s'élevait à 28% soit presque un tiers du tonnage des OMR ou 43kg/habitant.

Lors de la caractérisation des ordures ménagères de septembre 2024, la part des biodéchets s'élevait à 17.4% du tonnage d'OM ou 25 kg/habitant.

La part de biodéchets présente dans les OMR a diminué de 7.6% entre 2021 et 2024 ou de 18kg/habitant, ce qui représente un tonnage détourné des OMR de 106 tonnes.



Cette diminution s'explique notamment par la mise en place du tri à la source des biodéchets et de l'installation des 21 sites de compostage partagés sur les 12 communes de la CCVAI.

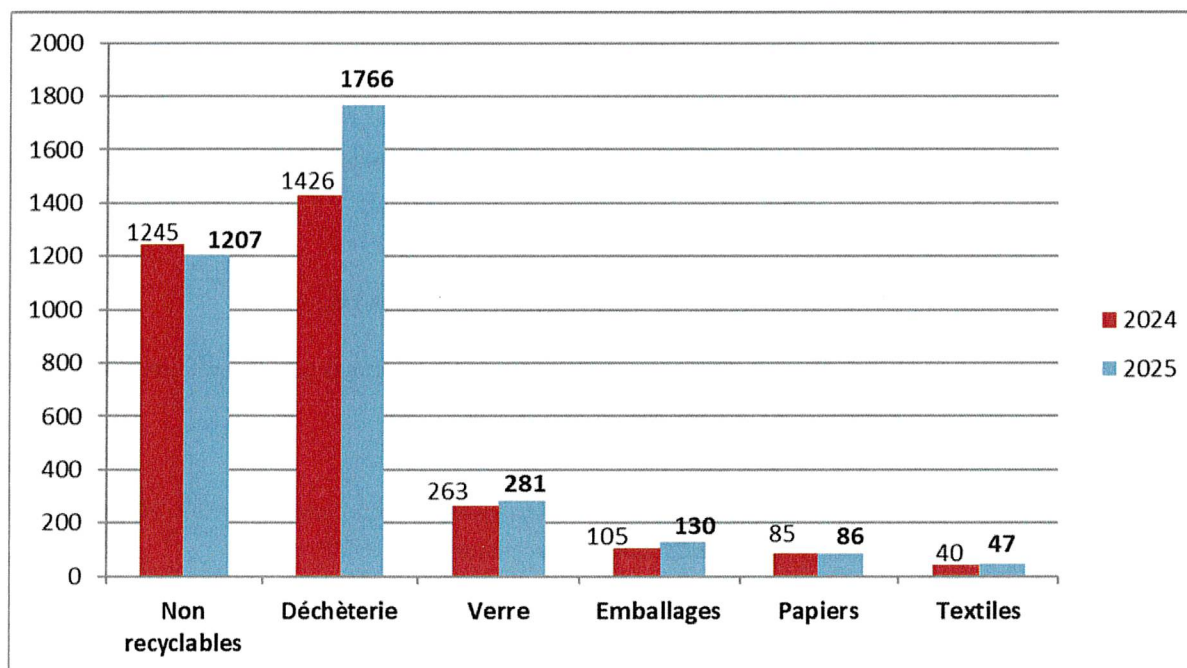
Les ordures ménagères de la CCVAI n'ont pas été caractérisées en 2025, ce qui nous ne permet pas de connaître l'évolution du tonnage de biodéchets (compostage individuel + collectif) précisément. **Cependant, en 2025, on estime que 36 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères via les sites de compostage collectif (comptabilisation du nombre de transfert), soit 5.9kg/habitant.**

7) Actions de communication, de sensibilisation et de prévention

Afin d'encourager le geste de tri et de sensibiliser à la nécessité de recycler et de réduire à la source la production de déchets, la Communauté de Communes met en place chaque année des actions de communication.

- ✓ **Concernant les actions de sensibilisation conduites auprès du public scolaire**, la CCVAI, en partenariat avec les associations Madeleine Environnement a mené 5 animations sur le tri, la réduction des déchets et le compostage dans 2 écoles.
- ✓ **Un stand d'informations sur le kit de tri sur les manifestations et le tri des déchets** a été tenu lors du forum des associations au mois de septembre
- ✓ **Durant la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2025**, un atelier de réparation animé par le SEL VAI a eu lieu dans les locaux de la CCVAI, une collecte ponctuelle de textiles a été organisée en mairie de Luré et une exposition sur le thème des déchets électroniques a été présentée dans le hall de la CCVAI. Plusieurs posts ont également été diffusés sur facebook en lien avec le thème de l'exposition.
- ✓ **Un accompagnement et la sensibilisation du personnel à la pratique du compostage** ont été mis en place à l'EPHAD de St Germain Laval
- ✓ **Actions de communication et de sensibilisation diverses :**
 - Animation sur le compostage et distribution de compost sur le marché de St Germain Laval le 22/10/25 dans le cadre de la « fête du sol vivant »
 - Vente de composteurs à prix réduit durant les événements nationaux (SERD, tous au compost, et fête du sol vivant)
 - Réalisation en interne et diffusion du calendrier de collecte OM

Evolution des tonnages de déchets collectés par mode de traitement entre 2024 et 2025



B- Indicateurs relatifs au traitement

(cf. rapport annuel du SEEDR 2025 pour accéder à toutes les données relatives au traitement en annexe 3).

1) Traitement des ordures ménagères et des encombrants

Les ordures ménagères et les encombrants de déchèterie sont transportés sur le quai de transfert (Suez) à Mably, puis acheminés sur le centre d'enfouissement GAIA à Cusset (03).

Au total, ce sont 1153.26 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants qui ont été enfouies en 2025, ce qui représente 191.51 kg/habitant et **33%** des déchets ménagers collectés sur le territoire de la CCVAI. **On constate une diminution de 10.31kg/habitant entre 2024 et 2025.**

2) Traitement des déchets recyclables issus des points d'apport volontaire

Le **verre** ménager est envoyé sur le site de Verallia à Andrézieux Bouthéon à 56km de la collectivité où il est refondu et recyclé.

Les **papiers** sont transférés chez DUBUIS SARL à Fourneaux (42) à 43km pour un pré tri, puis envoyés chez le repreneur papetier Norskeskoj à Golbey (88) où ils sont recyclés.

Depuis le 01/01/2020, les **emballages ménagers** sont triés au centre de tri PAPREC TRIVALO 69 à Chassieu (69) à 100km du territoire.

Suite à cette opération de tri, les différents matériaux partent en balles, dans diverses filières de recyclage, conformément aux contrats de reprise des matériaux option filières que la CCVAI a signé avec différents repreneurs au 1^{er} janvier 2024.

A noter que le flux développement des plastiques (pots de yaourt, films, barquettes) est exclusivement repris par CITEO en reprise titulaire depuis le 01/01/2023.

- Acier : Arcelor Mittal
- Aluminium : Régéal Affimet
- Petits aluminiums : Pyral Prozero (Allemagne)
- Flaconnages plastiques PET clair, emballages mixte PP et PEHD : VALORPLAST
- Flux développement (plastiques en extension, durs et souples) : CITEO
- Cartonnettes, cartons de déchèterie : Papeterie Saica (REVIPAC)
- Briques alimentaires : Lucart SAS (REVIPAC)
- Gros de magasin (GM) et papiers refus aux emballages : PAPREC

Répartition de la TEOM par flux 2025

	MONTANT TEOM	RÉPARTITION
Collecte et traitement des ordures ménagères	369 304.08€	55 %
Collecte et tri du verre, des emballages et des cartons bruns	58 455.23€	9%
Gestion de proximité des déchets verts (broyage)	7776.23€	1 %
Collecte et traitement des déchets de déchèterie	234761.82€	35%
TOTAL	670 365	100%

Ce tableau représente la TEOM imputée à chaque flux selon la méthode de comptabilité analytique des coûts Comptacoût.

Conformément au décret du 30 décembre 2015, est présentée en annexe n°1, une analyse financière à partir des données des matrices comptacoûts réalisées sur les 3 dernières années (cf. page 24).

A noter qu'en 2025 les règles de remplissage de la matrice des coûts ont changé :

- Alors que les dépenses et recettes pour le flux biodéchets étaient imputées sur les OMR (70%) et déchèterie (30%), à partir de 2025, une colonne spécifique est créée : pour les déchets alimentaires et pour les déchets verts gérés en proximité lorsque la collectivité met à disposition un broyeur. Les coûts pour le flux biodéchets sont donc isolés.
- Une colonne "cartons bruns" doit être créée lorsque la collectivité propose une collecte en PAV de cartons, comme cela est le cas sur 6 communes de la CCVAI, avec une collecte en régie.
- Une colonne "déchets de collectivités-nettoisement" permet également d'isoler les dépenses et recettes concernant les déchets abandonnés (frais de nettoyage des dépôts sauvages et recette de CITEO).

Ces modifications et l'isolement des coûts des biodéchets et cartons impactent le coût en €/habitant des OMR et de la déchèterie tant en dépense qu'en recette.

La CCVAI a donc eu des dépenses qui ont considérablement augmenté sur les années 2023 et 2024, du fait que les recettes attendues seront perçues en décalage (jusqu'à 3-4 ans d'écart). Au total 73 000€ de recettes sont attendues sur les biodéchets dans le cadre du Fonds Vert pour un projet global estimé à 150 000 euros sur 3 ans.

(5) Collecte et traitement des déchets de déchèterie

Dépenses :

- Prestation de mise à disposition et de collecte des bennes par Sécaf Chamfray (34 835 €HT)
- Coûts de traitement des déchets : encombrants (47 615 €HT), déchets verts (17 006 €HT), bois (438 €HT), déchets toxiques (13949€HT), extincteurs (1661€HT), conditionnement des cartons (2379€HT), amiante (1428€HT), frais de fonctionnement du SEEDR (4917€).
- Frais divers : entretien, carburant et réparation engin de tassage (2115€HT), frais de personnel (81 072€) ; contrôles obligatoires (458€HT), charges (eau, tél, assurances... 1056€HT), matériel, réparation, vêtements de travail (3204€HT), frais de publication marché public (90€HT), remboursement emprunt déchèterie (7868€HT)

- Recettes :

- Recyclage/valorisation des matériaux de déchèterie : 26 102€
- Soutien Eco Organismes : 23 335€
- Facturation du traitement des déchets verts en provenance de la CCPU : 8823€

(6) Déchets de nettoyage

Recette : soutien de l'éco organisme CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés (5303.70€)

(7) Textiles

Recettes : soutien de l'éco organisme REFASHION aux actions de communication sur la filière textile (3450€)

Le tableau de la page précédente retrace les coûts du service selon la méthode de comptabilité analytique Comptacoût (méthode nationale obligatoire), c'est-à-dire que certains frais transversaux ont été imputés à chaque flux de déchets selon une clé de répartition prédéfinie. Cela concerne principalement les actions de communication (a), de Prévention (b), les frais de structure (c) et la participation au fonctionnement du SEEDR (d).

(a) Actions de communication

- Les animations scolaires sur le tri et la réduction des déchets : 1320€ HT
- Diverses impressions pour le flux OM (calendrier de collecte, autocollants refus de collecte...) : 481 €HT
- L'impression de signalétiques pour les corbeilles de tri hors foyer et les kakémonos : 500€HT
- La licence du logiciel ADOBE pour la réalisation des maquettes en interne (calendrier, panneaux, signalétiques, affiches, flyers, guides) : 930€HT

Le montant global des dépenses de communication s'élève à 3231€ en 2025 ou 0.54€/habitant (0.35/habitant recette déduite). La CCVAI a perçu 1179€ de CITEO pour la communication sur le tri.

(b) Frais de structure :

- Frais de personnel (technicienne + renfort équipe technique + indemnité du Vice-Président) : 35 392€,
- fournitures et charges : 1344€

(c) Participation au fonctionnement du SEEDR :

- Participation aux salaires des agents du SEEDR répartis sur les flux dont le traitement a été délégué à ce syndicat, c'est-à-dire les non recyclables (OM + encombrants), les emballages et les déchets de déchèterie : 7681€
- Frais d'études traitement des DMR et de caractérisations des OMR et encombrants : 1306€HT

III. LES OBJECTIFS DE LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (Loi AGECE du 10 février 2020)

Cette loi a défini de nouveaux objectifs pour les collectivités territoriales :

- **Réduire le tonnage de TOUS LES DÉCHETS** : les non-recyclables mais aussi, ceux issus de la collecte sélective et de la déchèterie.
- **Développer la PREVENTION**, la lutte contre le gaspillage (dont alimentaire) et promouvoir l'économie circulaire (déchets = ressources).

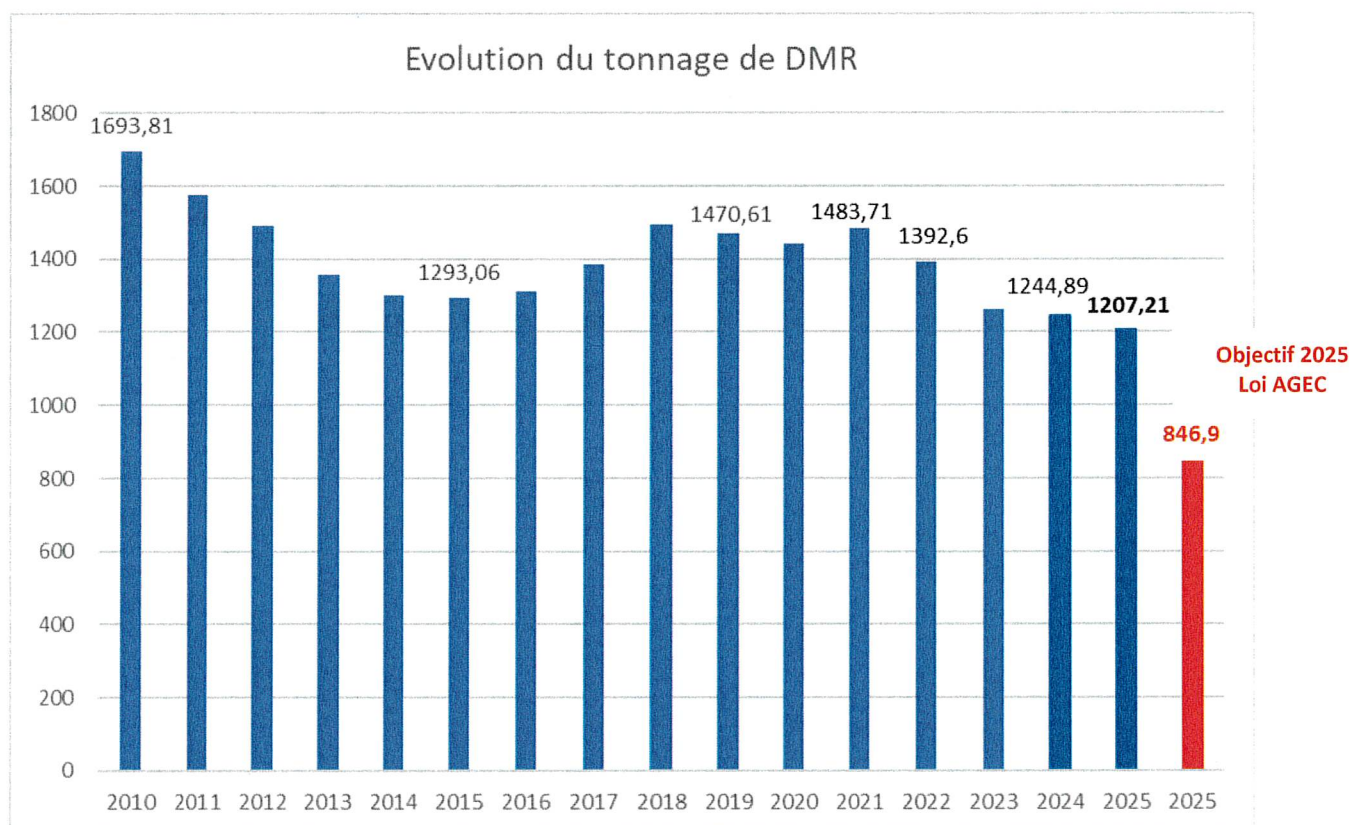
Les principaux objectifs pour la collectivité sont :

- **La réduction de 50% des déchets non dangereux (DMR*) mis en ISDND* d'ici 2025** (par rapport aux tonnages de 2010 – année de référence)

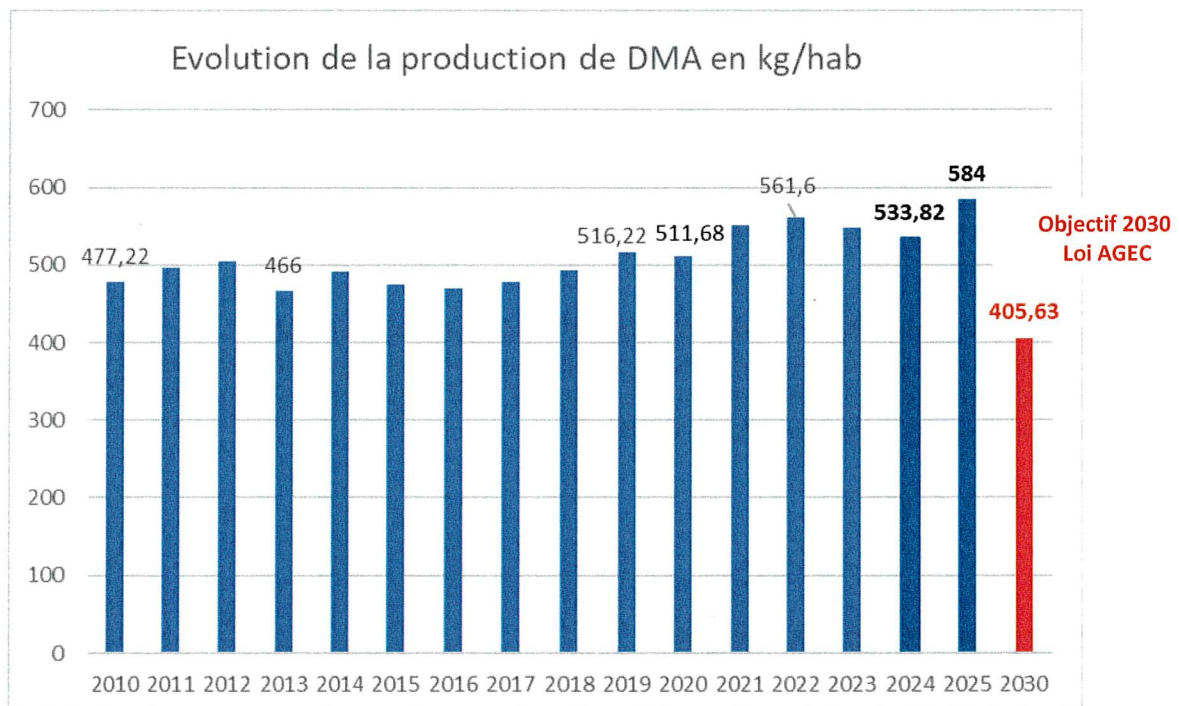
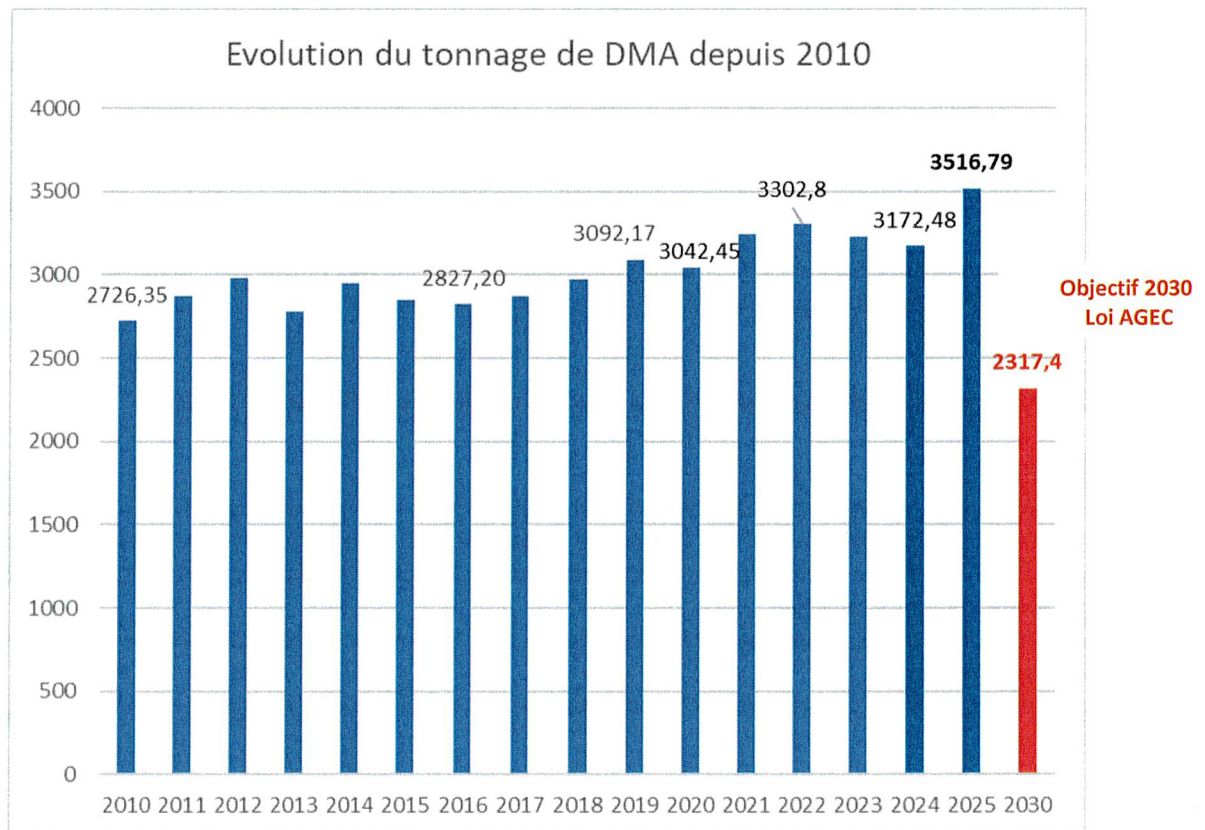
Tonnage 2010 (année de référence)	Tonnage 2025	Objectif -50% d'ici 2025	Tonnage à réduire pour atteindre l'objectif
1693.81 t	1207.21 t	846.90 t	-360.31 t
293,48kg/hab	200.47 kg/hab	146,74 kg/hab	-53.73/hab

*DMR : Déchets Ménagers Résiduels composés des Ordures ménagères résiduelles, encombrants non recyclables de déchèterie et refus de tri aux emballages.

*ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux



Comme le montre les graphiques ci-dessus et ci-après, la CCVAI n'a pas atteint l'objectif réglementaire 2025 de réduction des déchets ménagers résiduels. Cependant, le point positif est que le tonnage de non recyclable continue de diminuer en 2025.



Le tonnage global produit sur la CCVAI (tous flux confondus) augmente à nouveau en 2025 et représente le tonnage le plus élevé des DMA produit depuis 2010. Ce sont les tonnages d’emballages et de déchèterie qui augmentent considérablement.

Néanmoins les objectifs règlementaires 2025/230 ne sont pas encore atteints.

A relever parmi les points négatifs notoires :

- La hausse du tonnage total de déchets produits (+12%)
- Un effet de saturation de la déchèterie en raison de la hausse des tonnages collectés (gravats +71%, bois +16%, plâtre +25%, pneus +52%, déchets dangereux +17%)

Projets de l'année 2026 :

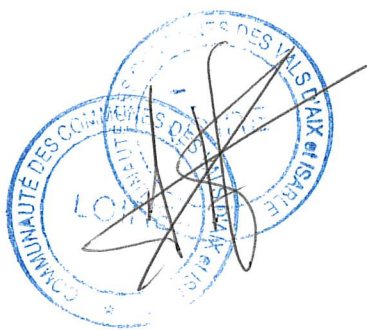
- Lancer une étude faisabilité de restructuration et d'agrandissement du site de la déchèterie, ainsi qu'un audit vis-à-vis de la norme ICPE
- Développer le service de broyage de déchets végétaux sur les communes pour réduire les déchets verts en déchèterie et lutter contre le brûlage
- Poursuivre et terminer la mise en place d'équipements de tri hors foyer (salles des fêtes et de sport)
- Relancer la dynamique pour la définition d'un plan d'actions pluriannuels concret en faveur de la réduction des déchets via le projet de Programme Local de Prévention
- Valoriser davantage de déchets avec la mise en place de nouvelles filières en déchèterie (Articles culinaires usagés...)
- Assurer la pérennité du service de gestion de proximité des biodéchets (animation du réseau référents de sites, approvisionnement en broyat des sites collectifs...)

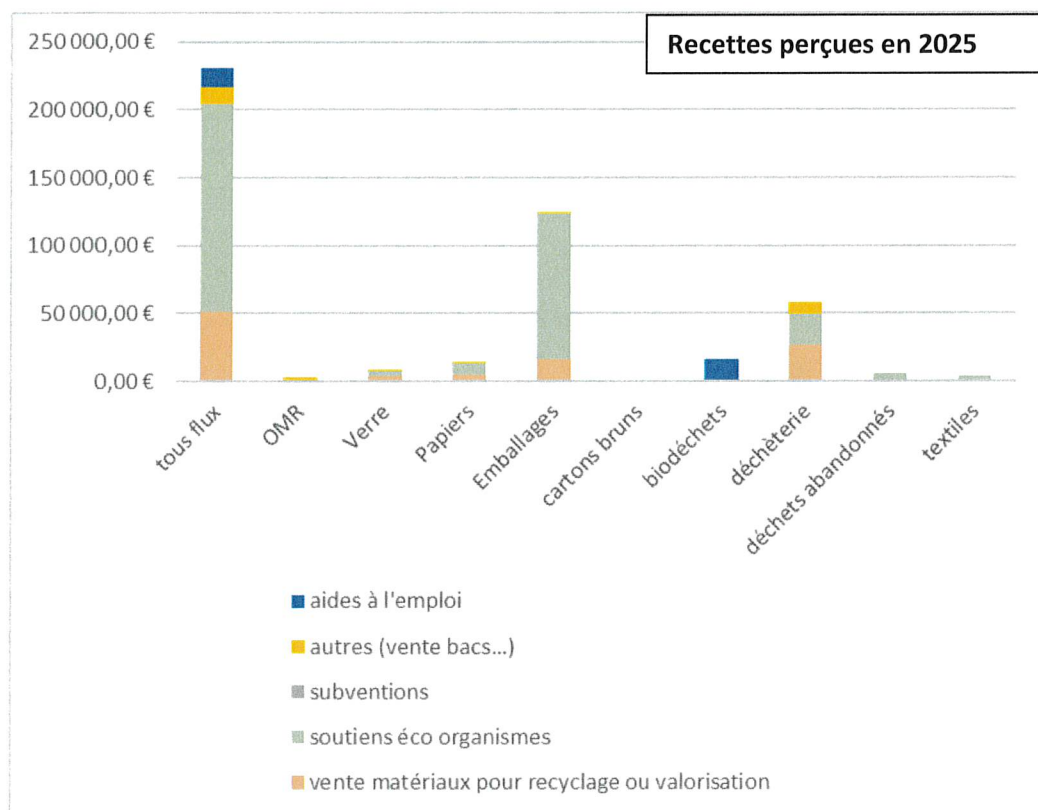
Grâce à une hausse exceptionnelle des recettes cette année 2025 et à une prise en charge des coûts de collecte et de traitement de déchets par les éco organismes, le coût en €/habitant du service de gestion des déchets ménagers a pu baisser en 2025. Cependant, il faut rester vigilant car les dépenses risquent d'augmenter considérablement dès 2027 avec le renouvellement de marchés de traitement du SEEDR et les travaux de mise aux normes de la déchèterie. Notons que la collectivité ne maîtrise pas les prix de rachat des matériaux qui peuvent fluctuer considérablement d'une année sur l'autre, ni l'engagement des éco organismes à soutenir les filières sur le long terme.

Le 25 juin 2025,

Le Président,

Alain GOFFOZ





Evolution du coût aidé en €HT sur les 3 dernières années par flux de déchets

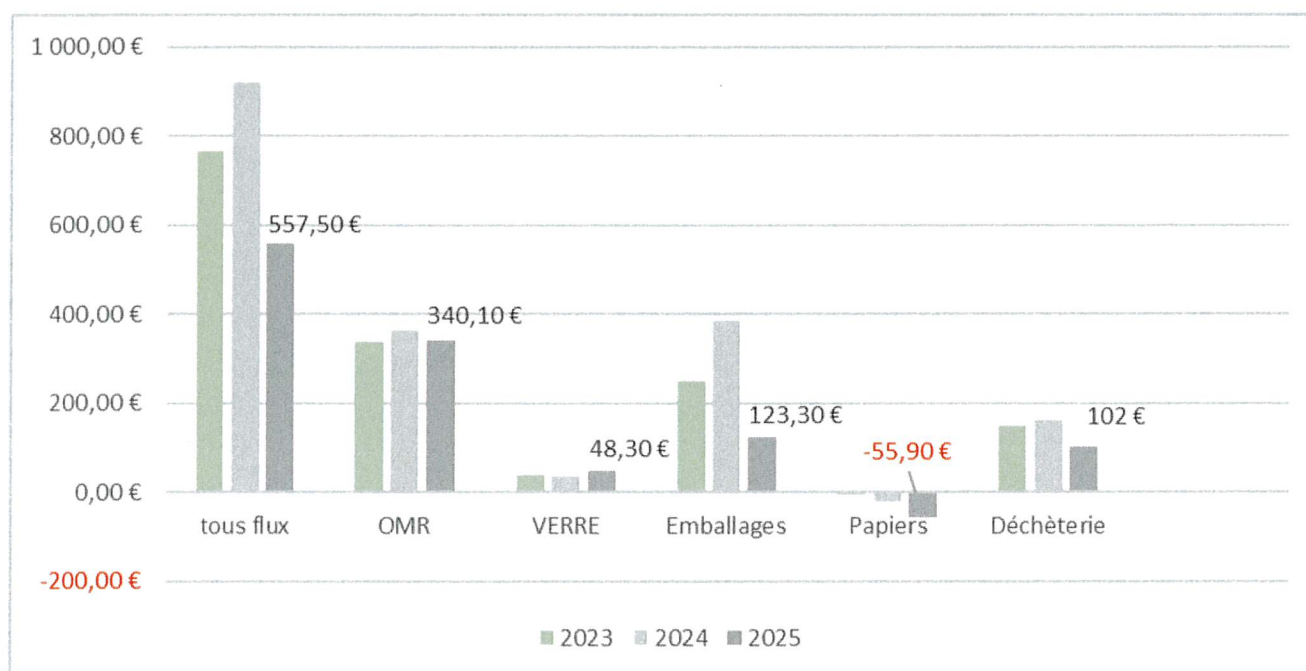
	Tous flux	OM	Tri sélectif	Textiles	Déchèterie	Biodéchets*	cartons PAV
2023	93,21 €	49,11 €	4,33 €	-0,10 €	36,94 €	0,00 €	0,00 €
2024	101,34 €	50,75 €	11,03 €	-0,41 €	39,98 €	0,00 €	0,00 €
2025	80,05 €	45,65 €	5,21 €	-0,41 €	29,82 €	0,85 €	0,14 €

OM = ordures ménagères

Coût aidé = coût résiduel à charge par flux, recettes et soutiens financiers des éco organismes déduits

*A noter que les dépenses relatives aux biodéchets étaient imputés dans les flux OM et déchèterie jusqu'en 2024

Evolution du coût aidé HT en €/tonne de déchets collectée et traitée par flux
sur les 3 dernières années



ANNEXE 2 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SEEDR 2025 (volet traitement, tri et valorisation).